

2026_D_57

**EAU DU PAYS DE SAINT-MALO
(SMPEPCE)****EXTRAIT**

du registre des délibérations du Bureau et du Comité Syndical
d'EAU DU PAYS DE SAINT-MALO



L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois septembre, à quatorze heures trente, le Comité Syndical d'Eau du Pays de Saint-Malo, légalement convoqué le dix-sept septembre deux mille vingt-six, s'est réuni au siège du syndicat à Saint-Malo, en vertu des articles L5212-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibération n° 2026_D_57

Nombre de membres titulaires : 18
Nombre de membres suppléants : 18

Quorum : 10
Nombre de membres présents : 15

Membres présents :

Représentants des Eaux de Beaufort : M. Jean-Francis RICHEUX, Membre titulaire
M. Gilles LEBRET, Membre titulaire
Mme Sylvie RAMÉ-PRUNAU, Membre titulaire
M. Olivier COMPAIN, Membre titulaire
Mme Marie-Paule BRIQUET, Membre suppléant agissant
comme titulaire

Représentants du S.I.E.R.G. : M. Henri-Luc MOUGEL, Membre titulaire
M. Clément LE RICOUSSE, Membre suppléant agissant
comme titulaire

Représentants de la Ville de Dinard : M. Frédéric SOHIER, Membre titulaire
M. Michel MOREL, Membre suppléant agissant comme
titulaire

Représentant de la Ville de St Lunaire : M. Eric LEGRAND, Membre titulaire

Représentants de St Malo Agglomération : M. Jean-Pierre CARON, Membre titulaire
M. Jean-Malo CORNÉE, Membre titulaire
M. François GUÉGUEN, Membre titulaire
M. Guillaume PERRIN, Membre titulaire
M. Pascal DERVILLE, Membre suppléant agissant comme
titulaire

Y assistaient également : M. Franck-Olivier HENRY, Directeur
M. Julien CHALOIS, Conducteur d'opération EP
Mme Marianne CRÉNO, Secrétaire administrative

Secrétaire de séance : M. Frédéric SOHIER

Absents excusés : Mme Hélène REUX, Membre titulaire SIERG ; M. Emmanuel HOUDEAU, Membre
titulaire SIERG ; Mme Janine LEJANVRE, Membre suppléant SMEB ; Mme Josiane PIERROT,
Membre suppléant SMA

PROGRAMME DE TRAVAUX 2024 – REHABILITATION DU RESERVOIR AU SOL DE L'ISLE-CELEE A DINARD – AVENANT N°1

Vu les articles L.5711-1 et L.5211-10 du Code Générale des Collectivité Territoriales,

Vu la délibération du Comité Syndical du 10/06/2026 portant délégation d'attribution du Comité au Président et au Bureau Syndical,

Vu le code de la commande publique publié le 5 décembre 2018, issu de l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 et du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018,

Vu la délibération 2024_D_24 du Comité Syndical d'Eau du Pays de Saint-Malo du 19 juin 2024 portant attribution du marché de travaux Lot n°2 – éhabilitation du réservoir au sol de l'Isle-Célée à Dinard, au groupement d'entreprises PAV SIMON / SARL SAUZET pour un montant de 265 839,00 €HT,

Le projet d'avenant n°1 a pour objet l'intégration de travaux supplémentaires dont le contenu est détaillé dans le projet d'avenant joint à la présente.

Le montant du marché augmente ainsi de 15 252,00 €HT ce qui correspond à une augmentation du montant initial de 5,75%

Le montant initial du marché de 265 839,00 €HT est ainsi porté à 281 091,00 €HT.

Suite à cette présentation, le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ⇒ **De valider l'avenant n°1 au marché de travaux de réhabilitation du réservoir au sol de l'Isle-Célée à Dinard attribué au groupement d'entreprises PAV SIMON/SARL SAUZET pour un montant de 15 252,00 €HT portant ainsi le montant du marché de 265 839,00 €HT à ~~282~~ 091,00 €HT ;**
- ⇒ **De confirmer que les crédits sont prévus au budget 2026 ;**
- ⇒ **D'autoriser Le Président, ou son Vice-Président délégué, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de ce dossier.**

Pour extrait certifié conforme

Le Président,
Jean-Francis RICHEUX.

Affiché le **1 OCT. 2026**